



Règlement du concours Odyssée Jeunes 2018

Article 1 : Organismes

La Fondation BNP Paribas, placée sous l'égide de la Fondation de France, dont le siège administratif est situé au 40 avenue Hoche 75008 Paris et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, dont le siège est situé sur l'esplanade Jean Moulin 93006 Bobigny (ci-après les « Organismes ») organisent du 15/02/2018 au 31/05/2018 inclus un concours sans obligation d'achat intitulé « Odyssée Jeunes 2018 » dans les conditions définies ci-après.

Article 2 : Présentation du concours

Le concours « Odyssée Jeunes 2018 » est un concours de photographies et/ou de vidéos proposé dans le cadre du programme « Odyssée Jeunes » du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et de la Fondation BNP Paribas et de la DSDEN.

Il a pour objet de récompenser le travail collectif de collégiens qui sauront donner par la photographie ou la vidéo un témoignage de leur projet de voyage scolaire tout en valorisant les thématiques du programme Odyssée Jeunes parmi lesquelles :

- la découverte et apprentissage d'une langue étrangère
- l'éducation à la citoyenneté
- la découverte des lieux de mémoire et historique
- la découverte des sciences
- l'éducation au développement durable
- l'éducation artistique et patrimoine
- la découverte de l'économie, des métiers.

Aucune limitation de genres, de styles, de thèmes n'est fixée dans la réalisation des reportages vidéo ou photos.

Article 3 : Conditions de participation

Ce concours s'adresse aux collégiens et aux professeurs dont les établissements ont été sélectionnés à l'issue de la 2nde session d'Odyssée Jeunes en mai 2017 et la 1^{ère} session d'Odyssée Jeunes 2018, du 18 septembre au 20 octobre 2017, ci-après le(s) « Participant(s) »).

Les Organismes rappellent que les projets doivent être le produit d'un travail collectif. Un seul projet (photo ou vidéo) par projet Odyssée Jeunes peut être présenté au concours "Odyssée Jeunes 2018".

Tout Participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au concours. Les Organismes pourront demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Article 4 : Modalités de participation

Pour s'inscrire au concours, chaque candidat téléchargera un dossier d'inscription à partir du site Internet Odyssee Jeunes : www.odysseejeunes.com

Pour participer au concours, chaque groupe devra présenter une production vidéographique ou photographique portant sur la mise en place du projet « Odyssee Jeunes », en valorisant l'amont du projet et le voyage scolaire entrepris. La thématique et l'interdisciplinarité du projet (cf. article 2) devront aussi être valorisées lors de ce reportage.

Un groupe porteur de projet doit être obligatoirement composé au minimum de 5 personnes dont des collégiens et membres de l'équipe éducative présente lors du programme Odyssee Jeunes 2018. Ce groupe doit être obligatoirement représenté en majorité par des collégiens et au minimum d'une personne de l'équipe éducative.

1. Un reportage photographique composé de 5 photographies maximum

Sur la base d'un reportage incluant au maximum 5 photographies, les collégiens pourront raconter la préparation et le voyage qu'ils ont réalisé.

Les critères de réalisation du reportage photographique sont les suivants :

=> Format de la photographie attendu : Jpeg en haute qualité au format numérique

=> Format préconisé : 24 x 30 cm en 300 dpi ou environ 2835 x 3543 pixels

=> Le reportage photographique devra être accompagné d'un titre

=> Pour chaque photo il est demandé une légende ou verbatim, permettant de mieux expliquer le voyage.

2. Un reportage vidéo de 2 min maximum

La vidéo devra raconter le voyage de façon vivante, incluant, si l'équipe le souhaite, le travail préparatoire.

Les critères de réalisation de la vidéo sont les suivants :

=> Durée maximale 2 minutes

=> Format attendu MP4 ou H264

=> Les travaux peuvent être réalisés en langue étrangère mais doivent obligatoirement être accompagnés d'une traduction.

=> inclure le titre du reportage dans la vidéo et penser à faire signer des droits à l'image si des personnes extérieures à la classe apparaissent dans la vidéo.

=> Information : si le reportage vidéo comprend du son, il est nécessaire d'apporter une attention particulière lors de la prise de son.

3. Le reportage vidéo ou photographique devra être accompagné de la fiche d'inscription

(en annexe I du présent règlement)

Les participants doivent impérativement envoyer une clé usb comprenant le dossier composé du reportage vidéo ou photographique, de la fiche d'inscription et des autorisations de droit à l'image, au plus tard le 28 mai 2018. Le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi.

La participation au concours implique acceptation du présent règlement.

Pour envoyer la clé usb, ci-dessous l'adresse postale :

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

Service du projet éducatif du Département

**203-213 Avenue Paul Vaillant Couturier
93006 Bobigny Cedex**

Article 5 : Valorisation des productions

Les productions seront valorisées lors de la cérémonie de remise du prix **Odyssée Jeunes 2018** et sur le site du concours (odysseejeunes.com), sur les sites internet des partenaires DSDEN et du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis ainsi que sur les réseaux sociaux et vidéos du Département et de la Fondation BNP Paribas (instagram, facebook, youtube, twitter, etc.) et sur les outils print des partenaires (exemple : journaux des collèges, magazine du Département diffusés sur le Département de la Seine-Saint-Denis),

Article 6 : Sélection des gagnants et remise des dotations

1. Les Prix du Jury

Pour désigner les gagnants, les Organisateurs font appel à un jury composé de :

- Parrain de l'édition 2018 Odyssée Jeunes, « Olivier Babinet », réalisateur et ambassadeur de la marque territoriale In-Seine-Saint-Denis
- 2 membres de la Fondation BNP Paribas
- 2 membres du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- 2 membres de la Direction des services de l'éducation nationale – 93

Ce jury aura la tâche de sélectionner les prix suivants :

- => 1 Grand prix du jury (au choix un reportage photographique ou vidéographique)
- => 1 Prix spécial du jury (au choix un reportage photographique ou vidéographique)

Les critères de sélection seront la qualité de présentation et l'intérêt artistique des productions vidéo et photographiques. Il n'y a aucune possibilité de cumuler les participations puisque les organisateurs acceptent une seule candidature par voyage

Les deux groupes gagnants désignés par le jury seront dévoilés lors de la remise des prix qui se déroulera courant du mois de juin 2018.

Les modalités organisation de la cérémonie seront précisées ultérieurement aux finalistes du concours. Les dotations prévues ci-dessous leur seront alors remises.

2. Le Prix du Public

Sur le site Internet du programme et ceux des partenaires, le public aura la possibilité d'accéder aux reportages vidéo et photographiques présélectionnés en amont, par le jury du prix. Ces productions seront mises en ligne via une page web sur le site internet du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis. Les internautes pourront ainsi, voter anonymement jusqu'à la veille de la cérémonie de remise des prix.

Ce prix du public sera valorisé sur les réseaux sociaux du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, ainsi que des partenaires Fondation Bnp Paribas et la Direction des services de l'éducation (93).

3. Dotations

Chaque lot est constitué d'une dotation individuelle :

Grand prix

=> 12 places de cinéma valable 6 mois dans toutes les salles de cinéma de France, sans restriction de date ou d'heure (valeur financière d'une place de cinéma 12€ soit 144€ pour 12 places)

Prix spécial

=> 4 places de cinéma valable 2 mois dans toutes les salles de cinéma de France, sans restriction de date ou d'heure (valeur financière d'une place de cinéma 12€ soit 48€ pour 4 places)

Prix du Public

=> Une invitation individuelle à une Avant-première d'un film d'ici fin 2018 (pas de valeur financière pour une invitation à une avant-première)

Le lot ne sera ni cessible, ni échangeable, ni remboursable.

Aucune contrepartie financière ne pourra être accordée. Cependant, les Organisateur se réservent la possibilité de remplacer le lot par un lot de nature et valeur équivalente si les circonstances l'y contraignent. Leur responsabilité ne saurait être de ce fait engagée.

Article 7 : Exclusions

Sont exclus du concours les dossiers des Participants envoyés après la date limite du concours, soit le 28 mai 2018 au plus tard.

Les Organisateur du concours se réservent le droit d'éliminer le ou les participants qui ne respecteraient pas tout ou une partie de ce règlement. Aucun participant ne pourra aller à l'encontre de la décision des Organisateur en cas d'exclusion.

Article 8 : Données personnelles

Les informations/données personnelles recueillies auprès des Participants par les Organisateur lors de leur participation au concours sont nécessaires pour l'organisation et le déroulement du présent concours. Elles sont traitées et enregistrées par la Fondation BNP Paribas, responsable du traitement, en toute confidentialité. Elles seront utilisées exclusivement pour l'organisation du présent concours et l'attribution des dotations. Tous les Participants au concours, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent, en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse suivante :

Fondation BNP Paribas
16 rue du Hanovre
75002 Paris

Article 9 : Droit à l'image et propriété intellectuelle

Les Participants doivent être dépositaires des droits liés à l'image et à la propriété intellectuelle et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentée(s) dans leur vidéo et/ou photographie. La participation vaut cession, à titre gratuit, au profit du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, de la DSDEN et de la Fondation BNP Paribas, de tous les droits de propriété des candidats ou de leurs sur les documents et œuvres réalisés lors du concours "Odyssée Jeunes 2018".

Lors de leurs productions, les candidats veilleront à respecter la législation sur les droits d'auteur, et sur les œuvres musicales et/ou audiovisuelles dont les droits n'ont pas été cédés et ne peuvent pas être diffusés.)

Les Organisateur mettent à leur disposition, sur le site Internet www.odysseejeunes.com, des modèles d'autorisation d'utilisation de l'image.

Les participants autorisent, sans contrepartie, permission ou avis préalable, les organisateurs à utiliser et reproduire leur nom et prénom ainsi que les intitulés de leur reproduction à des fins de promotion du présent concours ou du programme Odyssée Jeunes.

Article 10 : Responsabilité des Organismes

En cas de survenance d'un événement présentant, les caractéristiques de la force majeure, les Organismes se réservent le droit, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée, d'écourter, de différer, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours, les règles du concours et l'offre des dotations dans son ensemble. Une information sera alors communiquée par tout moyen au choix des Organismes.

Les additifs ou modifications apportées au présent Jeu seront considérés comme des avenants au présent règlement, et déposés en l'étude SELAS AJILEX, Huissiers de Justice, 15 rue Drouot - 75009 Paris

La responsabilité des Organismes ne saurait être engagée en cas de non-respect du droit à l'image et de la propriété intellectuelle par un Participant.

Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 12 : Droit applicable et juridictions compétentes

Le présent règlement est régi par la législation française. Tout litige relatif au jeu devra être porté devant la juridiction française compétente.

Le présent règlement est déposé en l'étude de SELAS AJILEX, Huissiers de Justice, 15 rue Drouot - 75009 Paris,

Une copie du présent règlement, accessible sur le site internet Odysée Jeunes.